**Vœu du groupe politique VillejuifNOTREville**

**Conseil municipal du 2 juin 2017**

La problématique du bon usage des deniers publics et de la probité des fonctions publiques est plus que jamais sur la table avec, par exemple le dépôt de 12 propositions par le Député René Dosière au mois de mai.

Lors de la séance du Conseil municipal du 31 mars, plusieurs élus ont soutenu le vœu demandant à Monsieur le Maire de rendre compte dans les plus brefs délais à cette assemblée et aux administrés de l’usage fait des deniers publics et du bon respect des prérogatives du Conseil Municipal comme du Comité Technique pour ce qui concerne la fixation du régime indemnitaire des membres de la Direction générale en particulier.

Pour donner suite aux questionnements aigus soulevés, Monsieur le Maire s’était engagée à produire un audit sur les rémunérations en question.

Le 22 mai de cette année, un courrier faisant suite à la saisine des représentants du personnel était adressé par le Directeur général des Services nouvellement en fonction aux agents. A sa lecture, nous prenions connaissance de la non conformité de certaines paies au cadre réglementaire décliné localement par ce Conseil dans une délibération de 2014.

Plusieurs questions et remarques découlent de ceci.

En premier lieu, ce courrier atteste du caractère fondé de nos inquiétudes concernant la régularité des paies concernant un certain nombre d’agents dont des chargés de mission.

De plus, ce courrier fait mention d’un contrôle réalisé par un tiers, soit le Comptable public, ce qui ne semble pas correspondre à une procédure d’audit mais relève plutôt d’un contrôle suivi d’une procédure de redressement sur injonction.

Ce courrier porte donc en lui l’aveu du fait qu’aucun audit n’a été enclenché puisque seule l’intervention de l’autorité mentionnée semble permettre le retour à la conformité.

Si un audit semble désormais inutile eu égard au redressement en cours, et considérant le caractère avéré de l’irrégularité de certaines paies, le vœu précédemment évoqué s’avère plus que jamais pertinent et urgent.

Par conséquent, au nom du droit des Conseillers Municipaux à prendre connaissance et contrôler le bon usage fait des deniers publics dont ils ont la charge de voter la destination, nous vous redemandons, Monsieur le Maire, tout en ayant égard du respect de l’anonymat des agents, de nous **présenter de façon exhaustive les critères d’attribution et de répartition**, notamment dans la perspective de la mise en œuvre d’ici à 6 mois du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire), **des paies, salaires, primes et indemnités des cadres de cette collectivité ainsi que du bon respect des prérogatives du Conseil Municipal comme du Comité Technique pour ce qui concerne la fixation du régime indemnitaire des membres de la Direction générale en particulier.**

Enfin, au nom du principe de justice et d’équité dans le traitement réservé aux agents par le biais entre autres de leur rémunération, nous vous serons également gré de nous présenter les motifs de différenciation dans les paies entre catégories d’agents et les orientations politiques qui les étayent.